Disparition inquiétante. — On a signalé à la police la disparition depuis dimanche soir de la nommée Léonie Ségard, femme Lallet, âgée de 58 ans, marchande de fil et coton, demeurant rue Lefebvre.

Cette femme, en quittant son domicile, portait des vêtements noirs et était chaussée de sandales.

Suicide par strangulation. — Hier, vers 2 heures après-midi, des passants qui longeaient le chemin de halage du canal, aperçurent un homme pendu à un arbre du talus, à cent mètres environ en amont du Pont National.

Ils prévinrent le garde champêtre Engelaire du Blanc-Seau qui vint sur les lieux accompagné d'un de ses collègues. La corde fut coupée.

Le cadavre du pendu était encore chaud. Son identité ne tarda pas être établie. C'est un vitrailand de 67 ans, Florentin Verhulst, chargeur, qui demeurait en logement à l'estaminet Guérinne, rue du Hazet.

Verhulst avait perdu sa femme il y a environ 7 mois, et quelque temps après il mettait aux petites sœurs où il ne parvint pas à s'habituer. Il en sortit et se mit à boire pour noyer son chagrin.

M. le commissaire de police du 1er arrondissement a fait les constatations et le corps a été transporté à la morgue de l'Hôpital Civil.

Accidents du travail. — Marie Dhelfi, 34 ans, bâcleuse à la filature de coton, rue du Tilleul, avait glissé près de son métier et en voulant se ratraper eut l'auriculaire gauche pris. Docteur Debuchy 8 jours.

— Paul Tilleboeuf, 17 ans, garçonnet à la filature Alphonse Six, rue du Fécon, s'est foulé le poignet droit en manœuvrant un panier. Docteur Vrom 8 à 4 jours.

— Mlle Célina Vandale, 22 ans, soigneuse à la fabrique Tiberghien frères, rue de Paris a eu la main droite comprimée entre les cylindres huiles frottoirs de son métier. Docteur Bernard 15 jours.

— Auguste Carette, 16 ans, garçonnet à la filature de coton Motte frères, rue des Pints, a été blessé au pouce droit par un éclat de bois en rangeant des bobines.

Soins de M. le docteur Desreumeaux. Huit jours de repos.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux Halles : Marée. 50 kilos. — Poissons. 850 kilos. — Poires. 190 kilos. — Raisin. 73 kilos. — Fromage. 425 kilos. — Salades. 365 kilos. — Choux. 450. — Poireaux. 95 botes. — Céleri. 25 botes. — Navets. 25 botes. — Pommes de terre. 450 kilos.

Vol et faux. — Le 5 juillet dernier, Mme Malescot, rue Desurmont, se faisait délivrer au bureau de poste de Tourcoing, un bon poste de 10 fr. qu'après avoir rempli elle expédiait à son mari qui était sur le point de terminer sa période de 28 jours à Bouchain (Nord).

La lettre ne parvint pas en temps utile au destinataire. Elle avait, paraît-il, pris une fausse direction.

Lorsqu'elle revint à Tourcoing, il était visible qu'elle avait été décachetée et recollée grossièrement au point que la lettre et l'enveloppe adhéraient entre elles. Elle ne renfermait plus le bon poste.

Une réclamation fut adressée à la poste qui déclara qu'une enquête allait être ouverte et que le résultat en serait transmis à l'intéressée.

Or, hier, M. Malescot recevait du sous-secrétariat des Postes et Télégraphes une lettre dans laquelle on l'informait que le bon avait été touché avec acquit conforme.

Puis on l'avise que l'administration ne sau rait faire aucune démarche.

Il y a eu violation de lettre, vol et faux. Il ne serait peut-être pas inutile de faire une enquête à l'effet de rechercher le coupable.

Les contraventions. — *La police a établi des* rapports de contraventions à la charge d'un jeune cycliste, C. S..., pour avoir circulé en ville avec une bicyclette non munie de plaque de contrôle ; un cabaretier de la rue du Bréchet, infraction à la police des cabarets ; une femme, Zulma D..., pour avoir tenu un jeu de hasard ; Frédéric H..., journalier au Pont de Neuville, pour violences légères.

Convoi civil. — Demain jeudi, à dix heures, aura lieu le convoi civil de Marceline Dupuilroy, décédée à l'Hôpital Civil, à l'âge de 15 jours.

Les amis et connaissances de la famille sont invités à y assister. L'assemblée mortuaire, rue Nationale 122.

LINSELLES

La Société des Anciens Soldats se rendra, le jour de la Toussaint, au cimetière, pour y déposer une couronne sur le monument des enfants de la commune morts pour la Patrie.

Les habitants de Linselles sont invités par la Commission à prendre part à cette pieuse manifestation.

Réunion à onze heures, à la *Pomme d'Or*.

MOUVAUX

Lundi soir, des petits papiers portant cette inscription : « Vive l'Union sociale et patriotique » étaient collés sur toutes les portes des habitations situées rue de Lille, à Tourcoing. Il faut croire qu'une réunion de toutes les « grosses legumes » de l'U. S. P. avait eu lieu ce soir-là au café Belle-Vue et que c'est à la suite de cette réunion que le regrettable nuit, qui habite le quartier des Francs, a profité de l'obscurité pour se livrer à sa petite manie. Voilà l'homme qui se réclame de plus pur patriotisme.

Depuis quelque jours, notre « modeste employé » va de porte en porte afin de raccoler le plus de personnes possible pour la manifestation de la Toussaint. Vains efforts, mêmes l'employé, le patriote a compris, il ne se laissera plus prendre à vos pièges.

En terminant, permettez-moi de vous dire que le patriotisme que vous exploitez ne paraît pas être synonyme de courage.

GAYANT.

Suicide. — Dimanche matin un porte-monnaie a été trouvé en face de la campagne de Mme Mauvel. Le propriétaire peut aller le réclamer chez *M. Louis Florin, cabaretier au hameau de la « Florette ».*

Aveux militaires. — Jeudi 1er novembre, à 10 h. 1/2 du matin, aux cimetières.

Ordre du jour : Manifestation au tombeau des soldats morts pour la Patrie.

LANNOY

FLERS-BOURG

Un poutailler dévalisé. — Dans la nuit de samedi à dimanche, un inconnu après avoir fracturé le cadenas du poutailler, situé derrière la maison de M. Coutelier Auguste, pavé de Lannoy, a enlevé une poule, un coq de combat et deux pigeons. Les bêtes représentent une valeur de 20 francs.

Plainte a été déposée à la police.

LEERS-FRANCE

Un voleur audacieux. — Dimanche soir, entre huit et dix heures, un inconnu a pénétré par une fenêtre à guillotine, dans la maison de M. Jules Lepers, située près du bureau des Douanes.

Après avoir fracturé, dans la chambre à coucher, un coffre contenant du linge, il s'est emparé d'un livret de caisse d'épargne de Lannoy et d'un titre de propriété, puis il a disparu par où il était venu.

M. Lepers a trouvé sur la fenêtre, trois pièces de 0 fr. 10 cent. tombées sans doute de la poche du voleur.

M. Lepers qui a des soupçons sur un individu en a fait part à la gendarmerie de Wattrelos chargée de l'enquête.

LILLE

UNE VIEILLE AFFAIRE

Le coupable ?? se constitue prisonnier

Nos lecteurs se souviennent peut-être vaguement du crime monstrueux de la rue Ampère, à Roubaix, le 11 mars 1896. Qu'ils nous permettent de leur rafraîchir un peu la mémoire.

Le 11 mars 1896, vers six heures du matin, M. Grégoire Surquin, marchand de couronnes, rue Ampère, se rendait à son atelier à 4 mètres, au sortir du lit, dans un terrain désert situé en face de chez lui, quelque chose de vaguement humain sur lequel trancha la blanche clarté du jour.

Persuadé que c'était un ivrogne en train de cuver sa boisson, il descendit et se dirigea vers l'objet qui avait attiré son attention et resta aussitôt, frappé d'horreur. Il se trouvait en présence du cadavre d'un garçonnet, le corps affaissé sur le trottoir, la figure appuyée contre terre, la chemise relevée et les pantalons tombés.

Plusieurs voisins accoururent aux appels de M. Surquin et constatèrent avec lui que la figure de l'enfant était violacée, gonflée, résultat d'une strangulation évidente, et que le corps portait les traces d'un monstrueux sévanisme.

Le docteur Lapierre, médecin légiste, procédait peu après à l'examen médical de la victime à l'Hôtel-Dieu où elle avait été transportée. Ses constatations ne firent qu'confirmer celles des personnes qui avaient découvert le cadavre.

Bientôt l'enfant fut reconnu. Il s'appelait Albert Vanesle, fils d'un employé civil un matchand de charbon, rue Verte, à Tourcoing et demeurant lui-même rue du Midi.

La justice agissait immédiatement se mit en œuvre. Les efforts de l'enquête ne n'aboutirent à aucun résultat appréciable. Plusieurs arrestations successives ne purent être maintenues et furent suivies d'un non-lieu.

On n'y songeait plus lorsqu'hier vers minuit un garçon d'apparence assez frêle portant des lunettes derrière lesquelles se cachaient des yeux légèrement hagards, se présenta à la permanence et déclara à M. Houssenne, qu'il s'appelait Charles Deputter, né à Saint-Nicolas en 1877, ébénistes de la rue d'Isabon, 65, rue Sébastopol.

Il s'accusa d'être l'auteur du crime de la rue Ampère. Il avait rencontré, disait-il, vers huit heures du soir, près du canal, deux petits collégiens et après leur avoir payé des frites et des chopes il entraîna le plus grand et le viola. Il constata alors avec épouvante qu'il l'avait étranglé. Il ajouta que depuis il avait été enfermé pour folie alcoolique dans un asile d'aliénés. A tout hasard le commissaire l'arrêta. L'avenir prouvera si l'on a affaire à un criminel ou à un fou. Nous avons pu voir le jeune de Deputter qui est revenu à Lille hier, après un séjour à Dunkerque. Il nous a dit que son fils était un pauvre fou qui ne savait pas ce qu'il disait.

FINANCES

Paris, le 30 octobre 1906.

La continuation de la baisse de l'Extérieure qui, de 67.87 est encore tombée à 67.22, impressionne défavorablement le reste de la cote.

Pourtant, au milieu de cette dépression, nous devons signaler la bonne attitude de nos rentes et des établissements de crédit qui restent fermes à leurs cours précédents.

Dans le compartiment des valeurs industrielles, l'Escarpe des valeurs se retrouve à 570 fr.

Les Messageries françaises de Madagascar sont aux environs de 105 fr.

La Raffinerie Say est contenue à 1.920 fr. Rappelons que les trois premiers trimestres de l'exercice 1906-1907 ont donné un rendement équivalent à ceux de l'année précédente tout entière, perspective qui assure une augmentation de dividende.

Sur le marché au Banque, le *Lac Alloy* est à 3.65; le Syndicat de Lamars à 4.60.

Nos Chemins de fer français sont fermes.

TRIBUNAUX

Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Audience du mardi 30 octobre

L'ASSASSINAT

de Fouquières-les-Lens

Une belle-mère qui tue son gendre

L'accusé Désiré Courtois, veuve Lehut, demeurant à Fouquières-les-Lens, est âgé de 50 ans.

L'acte d'accusation résumé dans les termes suivants les faits qui lui sont reprochés :

L'ACTE D'ACCUSATION

Depuis longtemps des querelles *existaient violentes* entre la veuve Lehut et son gendre le sieur Wattrain.

Le 16 juin 1900, vers 9 heures du soir, l'accusée pénétrait furtivement chez ce dernier, et, armée d'un couteau, montait se cacher au grenier.

Venant enfin que pas de lit de ce petit fils Célina elle la coupa au bras en lui occasionnant une blessure dont *que c'était son père qui l'avait blessée.*

Au cri de l'enfant, la femme Wattrain qui, dans la chambre voisine, allait se mettre au lit, accourut au secours son mari, descendu pour dans boire dans la salle de cabaret. Mais, pour faire taire au fils *l'accusée, pénétrant dans sa chambre, se mit à la* rouer de coups en lui disant : « Tu avas bien besoin de dire que j'étais là ! »

Elle descendit retrouver son gendre, dans le cabaret et lui donna un violent coup de couteau au front. Ivre à demi, et perdant du sang en abondance, celui-ci se défendait mal : elle le frappa la tête avec un instrument contondant, le traîna dans la cuisine, vivant encore, et lui fit avaler de force une grande quantité d'absinthe pure.

Menacée d'un pareil sort, la femme de la victime n'osait intervenir. Sur l'ordre de sa mère, qui bouleversait les meubles pour faire croire à une lutte, elle fignoit même d'être attaquée par son mari dans l'ivresse et, quelques minutes après la sortie de l'accusée, qui cherchait à se préparer un alibi, elle appelait du secours. Quand les voisins arrivèrent, Wattrain expirait, assommé par les coups à la tête et empoisonné par l'absinthe.

L'accusée est très mal notée, elle est querelleuse et débauchée. Elle a été condamnée quatre fois pour coups à des peines allant jusqu'à 6 mois de prison.

L'interrogatoire de l'accusée

Le président, M. Lano, procède à l'interrogatoire de l'accusée.

D. Comment vous nommez-vous ?

R. Courtois Rosalie-Marie, veuve Lehut ?

D. Quel âge avez-vous ?

R. 52 ans.

D. Où êtes-vous née ?

R. A Lieval.

D. De votre mariage combien avez vous eu d'enfants ?

R. Un.

D. Les renseignements donnés sur votre compte sont très mauvais. Vous avez été condamnée 5 fois. En 1873 pour coups ; en 1878 pour coups et adultère ; en 1887 pour vol ; en 1888 pour coups, et le 17 mai 1892 pour coups.

Vous vivez en concubinage et vous avez été condamnée pour coups réciproques que vous vous êtes portés vous et votre concubin.

D. Vous ne savez ni lire ni écrire ?

R. Non.

D. Vous avez habité Divion puis Houdain jusqu'à votre mariage. Vous mourez ont été diffamatoires.

Les renseignements que vous avez fourni sur votre compte à cette époque sont déplorables.

D. Lors vous marier et vous aller vivre avec votre mari à Bruay. Vous y avez resté six ans. De là vous aller à Escaudin où vous restes quatre ans. Là encore vous conduisiez mal : vous aviez à Amorbrin vous vous frequentiez.

Vous revenez à Bruay, puis vous allez à Auchel pendant six mois et enfin à Avelin-en-Bois. Vous allez passer deux mois à Rainbert-les-Auchel, de là vous aller aux Brebis où vous vivez en mauvais ménage avec votre mari. Puis vous allez à Annœulin où vous vivez débauchée. C'est là que vous avez fait la connaissance de votre concubin assassiné Cuvelier. *A Henin-Liétard, vous abandonnez votre* mari pour partir avec lui.

On demeurait votre mari à ce moment-là ?

R. A Bruay.

D. C'est là qu'il a porté plainte contre vous. Vous vous êtes rencontrée avec lui et vous vous êtes portés des coups. Vous avez été condamnée ?

R. Oui, à six mois.

D. Cuvelier a été condamné aussi ?

R. Oui, à trois mois.

D. Cuvelier sort de prison avant vous et il en profite pour se marier. Qu'est-ce que vous faites à votre sortie. Vous détournez Cuvelier de sa femme et vous vous faites passer un an en Belgique ?

R. Oui.

D. Vous êtes ensuite revenue en France. Pourquoi ?

R. Parce que je ne pouvais pas avoir ma fille avec moi et je suis revenue à Dorignies retrouver mon mari.

D. Vous aliez rester à Lievin, pendant six mois, puis à Sallaumines et ils vous recommencez à vous mal conduire ?

R. Oui, à la fin.

D. A Sallaumines prenez un estaminet et l'on dit que vous attiriez les jeunes gens chez vous ?

R. Non, je ne suis pas entrée.

D. Mais, parce que j'ai fait la connaissance d'un nommé Lefebvre Augustin avec qui j'ai eu des relations.

D. Que devient votre fille pendant tout cela ?

R. *Ma fille était mariée.*

D. A Montigny, des querelles s'élevaient souvent entre votre mère et votre concubin, mais par la violence de votre caractère, vous arriviez à imposer votre volonté.

D. Vous arrivez enfin à Fouquières-les-Lens. Les renseignements fournis sur vous à cette époque sont des plus défavorables. On dit que vous avez un caractère indomptable. On prétend même qu'à cette époque vous avez des relations avec votre concubin mais encore avec d'autres personnes ?

A ce moment quelques détails sont donnés sur ces relations mais leur nature ne nous permet pas de les relater.

D. Vous avez des difficultés constantes avec votre gendre ?

R. Je n'ai pas pu avoir de grandes difficultés avec mon beau-fils puisque je ne suis restée qu'un an avec lui.

D. Il ressort de ces aveux que la préméditation est bien établie.

M. le Procureur donne lecture de ce dernier interrogatoire.

Pendant la lecture de cet interrogatoire qui est sans long, l'accusée murmure à chaque instant, mais il est impossible de saisir un mot.

L'attitude de cette femme n'a rien de remarquable, néanmoins ne lui attire aucune sympathie.

De temps à autre elle puise dans une tabatière et semble humer avec satisfaction. Les yeux sont secs, elle a l'air presque indifférent et semble se soucier fort peu de la lourde responsabilité qui pèse sur elle.

D. Accusée, vous venez d'entendre la lecture de l'interrogatoire que vous avez subi devant M. le juge d'instruction de Bethune. Pourquoi avez-vous répondu tout cela, si ce n'est pas la vérité ?

R. Je ne sais plus ce que j'ai pu dire.

D. Mais pourquoi l'avez-vous dit, si ce n'est pas vrai ?

R. Je ne sais pas.

Le défilé des témoins n'apporte aucun détail nouveau.

LA CONDAMNATION

A 8 heures le jury rend un verdict affirmatif motivé par des circonstances atténuantes.

La Cour condamne la veuve Lehut aux

Travaux forcés à perpétuité

MŒURS

Edouard Dubois, âgé de 27 ans, peintre-défilant à Calais, actuellement en fuite, est accusé d'attentat à la pudeur.

Dubois est condamné à cinq ans de réclusion.

CONSEIL PRÉCIEUX

Ne faisant consommation quotidienne et régulière de l'excellent Vin de BANYULS-TRILLES, on peut braver les temps froids et humides et éviter bien des maladies.

Ce délicieux apéritif est, en effet, préparé avec du vieux vin de BANYULS et le meilleur QUINQUINA.

C'est pour cette raison que le corps médical le recommande si chaleureusement.

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets

Devant les contrefaçons et imitations de plus en plus nombreuses, exiger PLUS QUE JAMAIS l'étiquette BANYULS-TRILLES sur la bouteille.

SPECTACLES et CONCERTS

Théâtre de Tourcoing. (Direction Alexandre fils). — Dimanche 4 novembre : *Carmen*, opéra-comique en 4 actes, musique de Bizet.

Avis. — Afin de pouvoir répondre aux nombreuses demandes de location de places déjà adressées au théâtre pour la représentation de *Carmen*, le bureau de théâtre sera ouvert exceptionnellement *jeudi, toute la journée, et jusqu'à la fin de la semaine.* Etant donné la grande affluence de demandes, exiger une entrée le matin de la place pour les premiers et seconds parquets.

COMPAGNIE FINANCIÈRE

Belge-Française

(RE. FRANCE)

Société anonyme au capital de 5 millions de francs

BUREAUX ET AGENCES :

BRUXELLES	JEUMONT	ARRAS
PARIS	DENAIN	BOULOGNE
ROUBAIX	BETHUNE	ARMENTIERES
TOURCOING	CAEIL	CAMBRAI
HAUTMONT	ORCHIES	HENIN-LIETARD
VALENCIENNES	CALAIS	ABBEVILLE
LENS	AVESNES	DOUAI
COMPIEGNE	ANZIN	SAINT-OMER
SAINT-AMAND	BRUAY	HAZEBROUCK
HALLUIN	ARRAS	WORMHOUDT
MONTDIDIER	SAINT-POL	DUNKERQUE
DOULLENS	SOMAIN	LA BASSÉE

La **Compagnie Financière Belge-Française** (RE. FRANCE), fondée sur un groupe financier belge, traite les opérations ci-dessus et conduisant les plus modestes.

ORDRES DE BOURSE

Paris, Lille, Bruxelles, Amsterdam, Londres, Berlin, Lyon, etc.

OPÉRATIONS A FORFAIT

Titres contre espèces sur toutes les valeurs cotées

Opérations de banque, d'escompte, dépôts à vue et à terme, comptes courants, comptes-titres, versements et échanges, émissions, vérification de tirages.

Constitutions de Sociétés Industrielles et Commerciales

A LA GRANDE MAISON

15, rue Faidherbe, LILLE

SUPÉRIORITÉ RECONNUE DE SES

VÊTEMENTS pour HOMMES & ENFANTS

par un GRAND PRIX

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

J'aimais beaucoup mon beau-fils, et je suis restée seul seminaire sans me désabuser pour le soigner, j'en étais même devenue malade.

D. Votre fille dit qu'à un moment donné vous avez voulu empoisonner votre beau-fils ?

R. C'est pas vrai.

D. Vous savez ce qu'on vous reproche, c'est d'avoir donné la mort à votre gendre ?

R. *Je n'ai pas donné la mort à mon gendre.*

D. *Au commencement de l'instruction vous avez* raconté un tas d'histoires qui ont été reconnues fausses et on n'est qu'à la fin que vous vous êtes décidée à faire des aveux.

R. Non, j'ai demandé moi-même le juge d'instruction.

D. Après avoir fait des aveux, vous avez prétendu n'avoir pas été lorsque votre gendre a été assassiné ?

R. Non, je n'étais pas là.

D. Vous n'aviez jamais chez votre beau-fils lorsqu'il était à la et, c'est par hasard que le jour du crime vous *l'avez rencontré.*

R. Oui, monsieur, je le voyais de temps en temps.

D. Ce matin-là vous avez vu votre gendre ; il vous a offert du café et vous avez refusé.

R. Oui.

D. Vous l'avez revu le soir.

R. Oui, je suis passé devant chez lui et je l'ai vu à sa porte.

D. Vous vous êtes arrêtée et vous avez causé avec les enfants qui se trouvaient là.

R. Oui.

D. Vous êtes repartie ensuite à la maison Lehrun.

R. Oui.

D. Et bien, un témoin vous dira tout à l'heure que vous n'y êtes pas entrée.

R. Si, je suis entrée chez moi et je suis restée à prendre un peu de vin.

D. Vous dites que vous avez fait des rencontres ce soir là, et que vous avez été faire des visites, notamment chez Mme Houdain.

R. Oui, je suis restée chez elle près d'une heure.

D. Cette dame dit que vous n'y êtes restée que 5 minutes.

D. Vous reprenez votre ancien système de défense et vous voulez revenir sur les aveux que vous avez faite.

R. Je ne suis retournée que plus tard chez Wattrain.

D. Pourtant Wattrain été assommé et vous lui *avez fait absorber un demi-litre d'absinthe.*

Vous ne pouvez pas donner d'explications sur l'emploi du temps qui s'est écoulé entre votre visite à 5 heures du soir chez Wattrain et l'heure à laquelle il a été assassiné.

A ce moment, M. le président donne lecture des aveux passés par l'accusée, aveux dont les détails sont relevés dans l'acte d'accusation.

D. Avez-vous donné un coup de couteau à votre petite fille ?

R. Non.

D. Eh bien, cette petite fille, malgré les recommandations qui lui ont été faites, a toujours *déclaré que c'était sa grand'mère qui l'avait frappée.* Elle n'a jamais varié dans ses déclarations ?

R. Je n'ai pas frappé cette enfant parce qu'elle m'a pas qu'elle m'a jamais le manqué.

D. Une dispute s'élève entre votre fille et son mari et on entend de ce monde du bruit dans la cuisine. C'était vous qui étiez là ?

R. Non, je n'étais pas là.

D. Votre fille qui était couchée au moment après, se lève et vous trouve dans l'estaminet, acharnée sur son mari.

R. Non, je n'étais pas là.

Le médecin a constaté que Wattrain avait été frappé avec un instrument contondant. Vous avez dit que c'était avec une chope que vous avez frappé.

R. Non, je n'ai pas vu.

D. Votre fille était là. Je vous demanderais bien quel rôle elle a rempli, mais vous prétendez que vous n'étiez pas là, il est donc inutile de vous interroger. Votre fille prétend que vous l'avez menacée et qu'elle n'a pas osé défendre son mari. Est-ce vrai, cela ?

R. Ce n'est pas vrai, je n'étais pas là.

D. Voici ce que vous avez dit au *juge d'instruction* : Comme l'assassiné tombait de tous côtés sur la figure de Wattrain, je lui pressais la gorge pour le faire avaler, mais je n'ai pas serré fort.

R. Non, ce n'est pas possible.

D. Votre fille, à cette vue, s'est écriée : Mon Dieu, il va mourir. — Vous avez répondu : Qu'il crève.

Eh ! bien, à l'instruction, vous avez dit : Non, ce n'est pas ça, j'ai dit : Il ne mourra pas pour ça. — Vous étiez donc là ?

R. Non, je ne suis pas entrée.

D. Comment avez-vous pu alors répondre, puisque vous n'étiez pas là ?

Au moment où Wattrain va mourir, vous lui mettez *sur les bras un tiroir de table, plein de cuillers* et de fourchettes, pour faire croire en cachots qu'une querelle éclate. Tout vous arrange toute une mise en scène avec votre fille et vous vous retirez chez la dame Houdain où vous passez cinq minutes et non pas une heure et demie comme vous le prétendez.

L'accusée balbutie quelques mots qu'il est impossible de saisir.

M. le Président expose alors ce qui s'est passé ensuite et les déclarations de la femme Wattrain qui avait d'abord raconté la fable arrangée par sa mère mais qui finit par en consacrer le vrai.

La veuve Lehut a toujours nié au cours de l'instruction, ce n'est que lors du dernier interrogatoire qu'elle a avoué.

DEMANDEZ AU VOISIN

Le voisin est le porteur de la bonne comme de la mauvaise nouvelle

Telle est la réponse la plus simple et en même temps la plus éloquente à faire lorsque parlant des Pilules Pink on veut se rendre compte de leur efficacité. C'est le voisin qui renseignera de la façon la plus désintéressée, car il ricontera ce qu'il a vu, ce qu'il a contrôlé et ce que peut-être on ne peut mettre au doute. Car le voisin, c'est tout le monde, c'est tous ceux qui vous entourent, qui vivent près de vous. Il vous dira que telle personne habitant la maison la plus proche de la sienne, malade depuis longtemps, souffrant d'anémie, de chlorose, de neurasthénie, de maladie d'estomac, d'intestins, soit de rhumatisme et de sciatique a été radicalement guérie *par l'emploi des Pilules Pink.* Il vous dira que ce malade qui avait le sang pauvre l'a enrichi par ces Pilules, que cette jeune fille, anémiée depuis quelque temps, a recouvré la santé par elles. C'est par le voisin que beaucoup seront convaincus de leur vertu régénératrice et curative et c'est sur ses affirmations que ceux qui

souffrent en feront usage. Que ce soit à la ville, que ce soit à la campagne, le voisin sera le conseiller et le véritable ami. Il affirmera l'authenticité des lettres écrites à ce sujet, qui, comme la suivante attestent des guérisons.

Madame Emile Burlot, institutrice à Chastellanette de Saint-Martin d'Outremer (Alpes-Maritimes) écrit :

« Depuis l'âge de 15 ans, surmené par le travail intellectuel, j'étais minée par l'anémie. Les forces m'avaient complètement abandonnée, mes lèvres et mes gencives étaient blêmes, mon teint jaune, mes yeux étaient cernés. Vertiges, bourdonnements, palpitations du cœur, points de côté me torturaient sans relâche. Plusieurs personnes voisines qui avaient employé avec succès les Pilules Pink m'en parlèrent et m'engagèrent à les employer, ce que je fis. Je suis aujourd'hui complètement rétablie. Belles couleurs, gaieté, force et santé sont revenues. Je suis plus vaillant que jamais. Ma sœur âgée de 16 ans, était aussi très anémique, elle a sur mon conseil suivi le traitement et a été guérie par les

Pilules Pink

Tous les voisins de Mme Burlot pourront corroborer les faits ci-dessus.

Le voisin sera donc le véritable propagateur des Pilules Pink. Il vous en parlera, vous en recommandera, vous en trouveront un accès facile près de tous les malades. Ces Pilules sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt principal Gablin, 3, Cité Trévise, Paris, à raison de cinquante à huitième et dix-sept francs cinquante par flacon contre mandat-poste.

MARCHÉ A TERME

de Roubaix-Tourcoing

du 30 octobre 1906

COTE OFFICIELLE DES PEIGNÉS

(Cours établis sur la moyenne des prix vendus)

Type unique

TERME	COURANT Cote préc.	COURANT Cote jour.	ANTIEN Cote préc.	ANTIEN Cote jour.	DÉPORT Cote préc.	DÉPORT Cote jour.
Octobre	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Novembre	3 125 à 125	.....	.....	.....	.....	.....
Décembre	3 175 à 75	.....	.....	.....	.....	.....
Janvier 1907	3 80 à 75	.....	.....	.....	.....	.....
Février	3 85 à 825	.....	.....	.....	.....	.....
Mars	3 875 à 85	.....	.....	.....	.....	.....
Avril	3 875 à 875	.....	.....	.....	.....	.....
Mai	3 875 à 875	.....	.....	.....	.....	.....
Juin	3 875 à 875	.....	.....	.....	.....	.....
Juillet	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Août	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Septembre	.....	.....	.....	.....	.....	.....

Tendance calme.

AFFAIRES TRAITÉES

Novembre	15 000	à	à .....
Décembre	50 000	à	à .....
Janvier	15 000	à	à .....
Février	10 000	à	à .....
T tal	135 000		

Anvers. — Kilos : 290.000 — Décembre, 3.60. — Tendance ferme.

A l'occasion de la Toussaint et du Jour des Morts le marché à terme sera fermé entièrement le Jeudi 1er novembre, et à midi, le vendredi 2 novembre.

BOURSES et MARCHÉS — SPECTACLES et CONCERTS — RENSEIGNEMENTS DIVERS

Programmes des Spectacles et Concerts

Hippodrome de Roubaix. — Mercredi prochain, 31 courant, l'excellente troupe du Grand-Théâtre de Lille, viendra donner, à Roubaix, sa troisième représentation.

Au programme : *Mignon*, opéra comique en 3 actes et 6 tableaux de MM. Michaz et Gillet, musique de *J. Massenet.*

Cet opéra vient d'obtenir à Lille un très grand succès. A l'acte de St Sulpice, M. et Mme Mikaeli ont été l'objet d'une véritable ovation.

Distribution :

Chevalier des Grieux, MM. Mikaelin — Lescautier-Tricot — Comte des Grieux, Rousseau — Guillot de Morfontaine, Ferriol — *De Brétigny*, Charpentier — L'hôtelier, Vernet — Ier garde Sieyan, 2e garde Aumère — le sortier, Delfosse.

Mmes Lescautier, Mikaelin — Mme Michaelis — Rousseau-Delorme — Javotte, Fabre — Rosette, Mehs — La servante, Lesson — Un sergent : MM. Lafond — Un archer, Aumère fils — Un pseur, Gelère.

Théâtre de Roubaix (Scène rues Archimède et Richemont). — Demain, Jeudi, 1er novembre. — Ouverture des bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 heures. — Jeudi 1er novembre, l'occasion de la Toussaint, spectacle extraordinaire — Deux immenses succès ;

LA GRACE DE DIEU

ou **la Vertu récompensée**

drame en cinq actes de MM. d'Ennery et O. Lemoine.

JOSÉPHINE VENDUE PAR SES SŒURS

Opéra-bouffe, 3 actes, paroles de MM. Perrier et Cerré, musique de R. V. Roger.

Grand-Théâtre de Lille. — Direction : A. Bourdette — Bureaux : 6 h. ½ — Rideau : 8 h. ½. — Jeudi 1er novembre. — Matinée *Mignon*, drame en 5 actes et 6 tableaux, de MM. Michaz et Gillet, — **La Fille du Tambour-Major**, opéra comique, en 3 actes et 4 tableaux, musique d'Offenbach.

Places gratuites ; 401 à 500.

PETITE CORRESPONDANCE

A. D. Blanc-Seau. — Parfaitement l'arrêté en question existe et de nombreux propriétaires ont reçu l'objet de pourvoirtes, pour ne pas s'y être conformés. *V. O. P.* — Vous n'être pas exactement renseigné. Chacun peut solliciter la naturalisation après six années de résidence en France. Il est remis au bureau du secrétariat général de la Préfecture une note indiquant les pièces à produire.

R. L. — Non, pas l'Académie mais un arrêté du conseil d'Etat a indiqué comme manière.

LE FACTEUR.

Etat Civil de Roubaix

Du 28 octobre

Publications de mariages — Entre Achille Mathor, 22 ans, damassinier, rue de l'Hermitage 23, et Julia Vanwerberghe, 23 ans, journalière, dito — Charlemagne Mollin, 23 ans, apprêteur, rue Bully-Grenier 15, et Marie Bonte, 18 ans, fileuse, rue de Lens 14 — Adolphe Beun, 22 ans, tourneur en fer, rue Pellart 9, et Marie Vandenbrouck, 24 ans, soigneuse, boulevard de Metz, cour Hache 5 — Gustave Tanghe, 24 ans, cardisseur, à Mouscron, et Jeanne Vandenbrouck, 21 ans, dégraisseuse, rue Archimède 89 — Alphonse Dalbaye, débourreur, rue du Tilleul 360, et Marie Hurtelez, 21 ans, étiqueteuse, rue Hoche 74 — Jules Dupuis, 21 ans, apprêteur, rue du Pile 125, et Marie Gheysens, 27 ans, couturière, rue de Mons — Pierre Derudder, 19 ans, rattacheur, rue du Nouveau-Monde, cour Sagard 2, et Henriette Deullenel, 20 ans, doubleuse, rue Pellon, cour St-Jean 8 — Camille Kinget, 30 ans, empl. de commun., à Tourcoing, et Marie Wack, 30 ans, sans prof., à Wasquehal — Firmin Verbeuse, 22 ans, forgeron, rue de Meulenge 31, et Angélique Dubosq, 20 ans, sans prof., à Comines (Nord) — Jules Angelbert, 20 ans, contremaître, rue de Tilleul 74, et Angélique Colleau, 20 ans, sans profession, à Lys — Arthur Lepers, 27 ans, tisseur, rue de Lannoy, cour Bouvier 10, et Clémence Bonte, 20 ans, dévideuse, dito, dito 70 — Alfred Cannone, 25 ans, rattacheur, rue de Mouveaux, cour L. Frère 20, et Marie Vanhoutte, 19 ans, soigneuse, rue de l'Alma, cour Fresnes 67 — Pierre Beckaert, 18 ans, employé, rue Richard-Lenoir 35, et Gabrielle Desrousseaux, sans prof., à Paris.

Du 29

Naissances. — Alfred Turpin, rue Barbe d'Or, c. Carpentier, 6. — Joséphine Cauchy, rue Blanchemaille — Lucienne Gerette, boulevard de Cambrai — Raymonde Decoubles, rue de Tilleul, imp. St-Louis, 6 — Marcelle Lacroix, rue de la Balance, 100 — Emile Cornet — Pierre Beckaert, 18, ass. employé, Gabriel, rue Bernard, c. Mayot, 13 — Cécile Mineborghe, rue Barbe d'Or, c. Carpentier, 5 — Gustave Pouillet, rue Cline, 38 — Alfred Morel, rue de Verhamme, rue des Filatures, 42 — Hermine Dewaele, rue de la Basse-Meuse, 114 — Jeanne Nonnin, rue de Fourcroy, 18 — Jules Mouret, rue des Progrès, 15 — Lucie Danel, rue de l'Industrie, 95 — Clémence Dekeyser, boulevard de Cambrai — Agnès De Moor, id. — Célestin Montreuil, id. — Adolphe Rekaert, id. — Pierre Desandre, rue Guinguette, 4 — Maillier, 7 — Germaine Wagon, rue Lecroix, c. Jacquart, 14 — Marie Souvery, rue des Fleurs, 73.

Décès. — François Vanschel, rue aux, rue Dumpierre, c. Cartier, 3 — Louis Roussel, 1 mois, rue Blanchemaille — Louise Moutoux, 4 mois, rue de Bouvines, c. Fontier, 10 — Léopold Bonte, 74 ans, rue de l'Hospice — Auguste Crumenhoich, 18 ans, rue Basse-Meuse, 69 — Louis Lepers, 47 ans, rue Jouffroy, 45 — Jeanne Deconlignon, 27 ans, rue Lannoy, fort Duquesne, 61 — Marie Amour, 51 ans, rue de Soubise, 104.

Mariages du 29. — Entre : Alphonse Derriets, 25 ans, peintre, à Wattrelos, et Mathilde Devogelaere, 20 ans, sans prof., à Wattrelos — Alfred Desgrelle 18 — Henri Bourlet, 20 ans, employé, rue de Lannoy, cour Bouv